

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du mardi 4 février 2014

### DECISIONS

#### - Dossier n° 121

Création de deux magasins du secteur non-alimentaire sur 1 240 m<sup>2</sup> de vente : un magasin de 560 m<sup>2</sup> en équipement de la personne et un magasin de 680 m<sup>2</sup> en équipement de la maison, dans l'ensemble commercial de l'HYPER U, rue du Bignon, lotissement du Bignon aux HERBIERS.

*Demandeur* : SCI LA BIGNONNERIE, propriétaire (M. Jean-Claude SOULARD), Lotissement du Bignon – 85500 LES HERBIERS.

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 8	NON :	ABSTENTION:

#### - Dossier n° 122

Extension de 667 m<sup>2</sup> du supermarché à l'enseigne INTERMARCHÉ, par intégration du mail de 395 m<sup>2</sup> et de l'aire extérieure de 269 m<sup>2</sup>, et suppression des 3 m<sup>2</sup> de la cordonnerie, ZA Les Mandeliers, route de Noirmoutier en l'Ile à LA GUERINIERE.

*Demandeur* : SCI DU BOIS, propriétaire (M. Joël DURAND), Route de Noirmoutier en l'Ile – 85680 LA GUERINIERE.

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 8	NON :	ABSTENTION:

#### - Dossier n° 123

Création d'un magasin d'articles de sports de 2 560 m<sup>2</sup> de vente à l'enseigne DECATHLON, lieu-dit « Le Pas Mauvais », boulevard du Vendée Globe à OLONNE SUR MER.

*Demandeur* : SAS DECATHLON FRANCE, futur exploitant (M. Jean-Marc GAUTIER), Decathlon – Place Océane – Zone Atlantis – 44812 SAINT HERBLAIN Cedex.

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 8	NON :	ABSTENTION:

#### - Dossier n° 124

Création d'un centre-auto de 309 m<sup>2</sup> de vente à l'enseigne ROADY et d'un magasin du secteur non-alimentaire de 200 m<sup>2</sup>, centre commercial la Boussole, ZAC des Bourrelières, boulevard du Vendée Globe au CHATEAU d'OLONNE.

*Demandeur* : SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE des MOUSQUETAIRES, propriétaire (M. Vivien GANTEILLE), Immo Mousquetaires Centre Ouest, ZA La Touche d'Anais – 16560 ANAIS.

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 8	NON :	ABSTENTION: